

Arrêté n° 25 09 02 D

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article R 715-9-3 ;
Vu le décret n° 2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard ;
Vu les statuts de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard ;
Vu le règlement intérieur de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard ;
Vu l'arrêté n°25 04 04 D, du 14 avril 2025, portant délégation de signature en matière financière ;*

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté n°25 04 04 D susmentionné est abrogé.

ARTICLE 2

Une délégation de signature est accordée, en matière financière, aux personnels de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM) nommément listés dans l'annexe 1 du présent arrêté dans les limites et pour l'exercice des fonctions qui y sont précisées.

ARTICLE 3

La présente délégation est attachée à la qualité de la personne qui l'exerce.
En cas de perte de cette qualité, la délégation concernée est abrogée de droit.

ARTICLE 4

L'ensemble des délégations s'exercent pour le compte et sous la responsabilité du Directeur de l'établissement.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement d'un délégataire, la délégation est exercée par le Directeur général des services ou le Directeur de l'établissement.

ARTICLE 6

Le Directeur de l'établissement conserve le droit, et à tout moment, de signer l'ensemble des documents listés dans le présent arrêté.

ARTICLE 7

Le Directeur Général des Services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Le présent arrêté peut-être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.



Sevenans, le 9 septembre 2025

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon

ANNEXE 1 DE L'ARRETE N° 25 09 02 D LISTE DES AGENTS BENEFICIAIRES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
Virginie FICHTER	Directrice générale des services	- actes de gestion financière, en dépense et en recette, relatifs au budget de l'université, y compris ceux relatifs à l'exécution de l'ensemble des marchés public, - certification des services faits, - liquidation des paies. En cas d'absence ou d'indisponibilité prolongée du Directeur : ensemble des actes, à l'exception des réquisitions de l'agent comptable et des acceptations des dons et legs.¹	Tous CRB notamment CRB Pilote
PASTANT Sandrine	Directrice générale des services adjointe	En l'absence de la DGS : - actes de gestion financière, en dépense et en recette, relatif au budget de l'université, y compris ceux relatifs à l'exécution de l'ensemble des marchés publics, - certification des services faits.	Suppléance en cas d'absence

SERVICES GENERAUX ET SERVICES COMMUNS

Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
CACIOLI Elisabeth	Cadre du Service Commun de la Documentation	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisé ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB SCD
AUZEMERY Virginie			CRB SCD Suppléance en cas d'absence
DURUPT Hervé	Responsable du service du patrimoine	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisé ci-après, y compris la certification du service fait (travaux), à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB Immobilier
PARMENTIER Laetitia	Conductrice de travaux immobiliers		CRB Immobilier Suppléance en cas d'absence
COLLAS Amandine	Responsable des ressources humaines	Liquidation des payes.	
LOICHOT Aurélie	Responsable du Service de la Gestion Budgétaire	- validation informatique de l'émission des titres de recette - certification des services faits - demandes de remboursement des frais de mission des agents lorsque ceux-ci sont conformes à l'ordre de mission. - demandes de remboursement des frais de mission des extérieurs - demandes d'avance pour les frais de mission	
BENEDET Vincent	Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisé ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB DSIN

¹ Cette délégation liée à des circonstances exceptionnelles cessera dès le retour à un fonctionnement institutionnel normal et régulé par le code de l'éducation. Les actes pris dans ce contexte et qui débordent du cadre de la délégation de signature permanente accordée donneront lieu à une validation globale réalisée par le directeur ou son successeur au retour d'un fonctionnement institutionnel classique.

SAIC

Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
CAMELIN Christian	Directeur du SAIC	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisé ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB de la société SAIC
MARCHANT Arnaud	Responsable administratif du SAIC		CRB de la société SAIC Suppléance en cas d'absence

FONDATION

Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
DOUCHET Gauthier	Président de la Fondation	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisé ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB Fondation
ISTE Marie- Noëlle	Responsable administrative de la Fondation		CRB Fondation Suppléance en cas d'absence

DIRECTIONS FONCTIONNELLES

Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
PAIRE Damien	Directeur aux Relations avec les Entreprises		CRB DRE
AMET Samuel	Responsable administratif Partenariats entreprises et formation continue		CRB DRE Suppléance en cas d'absence
HORLACHER Jérôme	Responsable administratif stages et apprentissage		CRB DRE Suppléance en cas d'absence
GECHTER Franck	Directeur aux Relations Internationales et à l'Internationalisation		CRB DRII
DOXIN Pauline	Responsable administrative – coordinatrice ERASMUS et relations partenaires	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisé ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB DRII Suppléance en cas d'absence
GAO Fei	Directeur à la Recherche, aux Études Doctorales et à l'Innovation		CRB DREDI
TYNDIUK Florence	Directrice aux Formations et à la Pédagogie		CRB DFP
ILHE Vincent	Responsable scolarité et administration Tronc Commun (TC)		CRB DFP Suppléance en cas d'absence

DIRECTIONS OPERATIONNELLES

Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
CAMELIN Christian	Directeur du pôle Industrie 4.0	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisé ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB pôle Industrie 4.0
COSTIL Sophie	Enseignant-Chercheur du pôle Industrie 4.0		CRB pôle Industrie 4.0
GOMES Samuel	Enseignant-Chercheur du pôle Industrie 4.0		Suppléance en cas d'absence
GASNIER Marina	Directrice du pôle Humanités		CRB pôle Humanités
HEYBERGER Laurent	Enseignant-Chercheur du pôle Humanités		CRB pôle Humanités
GAUD Nicolas	Directeur du pôle Énergie et Informatique		Suppléance en cas d'absence
GALLAND Stéphane	Enseignant-Chercheur du pôle Énergie et Informatique		CRB pôle Énergie et Informatique
PLANCHE Marie-Pierre	Directrice du pôle Mobilités et Transport du Futur		CRB pôle Énergie et Informatique
BAUME Hugues	Enseignant-Chercheur du pôle Mobilités et Transport du Futur		Suppléance en cas d'absence
			CRB pôle Mobilités et Transport du Futur

UTBM INNOVATION CRUNCH LAB

Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
LAMOTTE Olivier	Responsable de l'UTBM Innovation Crunch Lab	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisé ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB CRUNCH